La Feuille de Tilleul n° 18

Juin 2026

COMMUNE DE TILLENAY

1 Rue de l'Abreuvoir
21130 TILLENAY

Téléphone : 03 80 31 42 66
@ : mairie@tillenay.fr

Retrouvez Tillenay sur l'application mobile IntraMuros

Ouverture mairie :

Mardi de 11h à 12h et de 16h à 18h
Mercredi de 14h à 16h
Vendredi de 11h à 12h et de 15h à 17h

Permanences :

Maire : les vendredis de 16h30 à 18h00
1er Adjoint : les mardis de 16h30 à 18h00



Un printemps chaud et ensoleillé ont permis un bourgeonnement précoce !

Sommaire :

- Edito
- Christophe FEBVRET réélu maire de Tillenay
- Vie communale
- Budget communal
- Informations diverses
- Vie associative

EDITO

Les élections municipales se sont déroulées en mars dernier. Avec une seule liste à Tillenay, la participation au scrutin était une interrogation.
Et les électeurs n'ont pas manqué de se mobiliser avec un taux de participation de 58,20 %, soit 316 votants sur 543 inscrits.
284 votes en faveur de la liste « Continuons d'agir ensemble » conduite par Christophe FEBVRET, maire sortant ont été enregistrés, pour 25 bulletins nuls et 7 bulletins blancs.
Le Conseil Municipal qui a suivi a permis de procéder à l'élection du maire et de ses adjoints.



Mise en ligne le : 02/11/2026 19:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85674

Christophe Febvret réélu maire de Tillenay



Chères Tilliniennes, chers Tilliniens, chers amis,

Je tiens à vous exprimer mes plus sincères remerciements pour votre mobilisation lors des élections du mois de mars dernier.

En vous déplaçant nombreux aux urnes, vous avez montré votre attachement à notre démocratie locale et à l'avenir de notre village de Tillenay.

Votre participation est le reflet d'une commune vivante et actrice de demain.

En témoignant une nouvelle fois votre confiance à notre équipe, vous validez le cap que nous avons choisi.
Nous allons prolonger la dynamique engagée il y a six années pour continuer à faire grandir Tillenay dans le respect de notre histoire et de notre cadre de vie.

Ce nouveau mandat s'écrira sous le signe de la continuité et de la fidélité à nos engagements.

Nous allons œuvrer pour une commune sécurisante, connectée et continuer d'impliquer les plus jeunes. Nous allons travailler aux nouveaux projets d'aménagement (voirie, valorisation du lac, restauration de l'église…) avec l'attention nécessaire à porter aux finances de notre commune.

C'est ensemble avec la même écoute, la même transparence et la même énergie, que nous continuerons d'agir pour Tillenay dans les prochaines années.

Merci, du fond du cœur, pour votre confiance renouvelée. Vive notre commune !



De gauche à droite :
Premier rang : Christophe FEBVRET (maire de Tillenay)
Second rang : Dominique BOUTEILLEY (2e adjointe), Jean-Pierre GILLE (1e adjoint), Léonie PETRY (4e adjointe), Elodie VOLPATO, Leslie SCHOUMANN
Troisième rang : Alix BOUCHARD-MARIN, Alain MUTIN (suppléant), Sébastien MANIER, Patrick BRESSON, Arnaud MONIN, Jérémy BALLEDANT
Quatrième rang : Damien OUDET (3e adjoint), Sandrine GUIDICI (suppléante), Aurore MARTHOUD, Denis VIARD, Isabelle LENEUF

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85674

Vie communale

Le 20 mars 2026, le Conseil Municipal s'est réuni pour procéder à l'élection du maire et des adjoints :

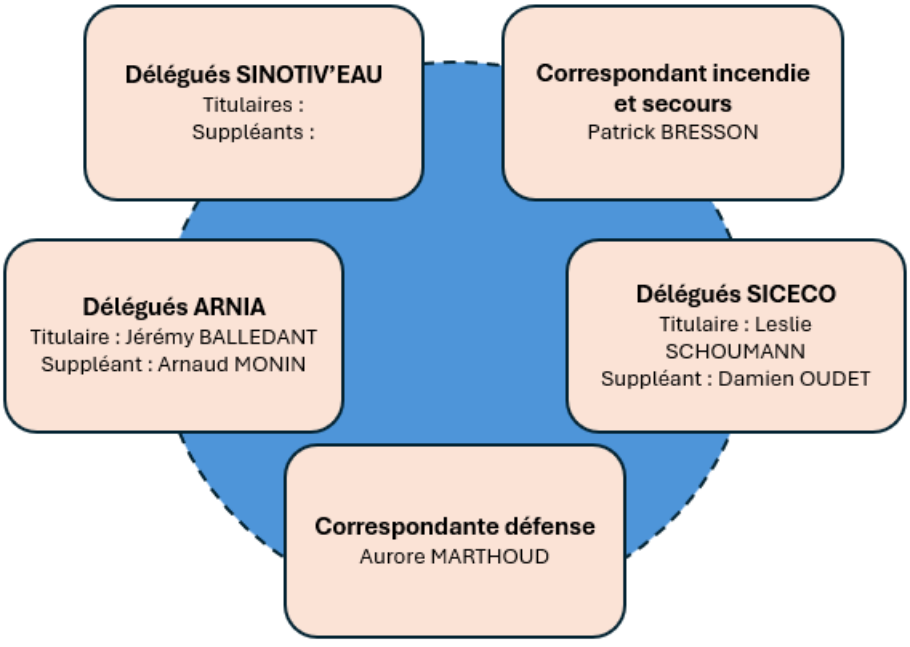
- Christophe FEBVRET, élu maire de Tillenay ;
- Jean-Pierre GILLE, élu 1e adjoint ;
- Dominique BOUTEILLEY, élue 2e adjointe ;
- Damien OUDET, élu 3e adjoint ;
- Léonie PÉTRY, élue 4e adjointe.

Par arrêté du maire, Jérémy BALLEDANT est désigné conseil municipal délégué à la communication et au numérique.

Le montant des indemnités a été voté comme suit :

	Indemnité mensuelle brute, votée à l'unanimité	Indemnité exprimée en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	Pour information, % maximal légalement autorisé pour les indemnités
Maire	883,76 €	21,5 %	44,3 % soit 1 820,96 € brut
1er Adjoint	431,60 €	10,5 %	11,77 % soit 483,81 € brut
2ème Adjointe	328,84 €	8 %	11,77 % soit 483,81 € brut
3ème Adjoint	328,84 €	8 %	11,77 % soit 483,81 € brut
4ème Adjointe	328,84 €	8 %	11,77 % soit 483,81 € brut
Conseiller municipal délégué	162,42 €	4 %	6 % dans l'enveloppe (maire + adjoints)

LES DELEGUES ET LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES INSTANCE EXTERIEURES



Mise en ligne le : 02/11/2026 19:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85674

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Urbanisme

Vice-président : Jean-Pierre GILLE
Membres titulaires : Patrick BRESSON, Dominique BOUTEILLEY, Isabelle LENEUF, Sébastien MANIER, Aurore MARTHOUD, Damien OUDET, Denis VIARD

Finances

Vice-présidente : Dominique BOUTEILLEY
Membres titulaires : Jérémy BALLEDANT, Alix BOUCHARD-MARIN, Isabelle LENEUF, Sébastien MANIER, Damien OUDET, Léonie PÉTRY

Bâtiments, travaux et environnement

Vice-président : Damien OUDET
Membres titulaires : Patrick BRESSON, Jean-Pierre GILLE, Isabelle LENEUF, Sébastien MANIER, Denis VIARD

Fêtes et cérémonies

Vice-président : Léonie PÉTRY
Membres titulaires : Jérémy BALLEDANT, Patrick BRESSON, Alix BOUCHARD-MARIN, Dominique BOUTEILLEY, Jean-Pierre GILLE, Isabelle LENEUF, Sébastien MANIER, Arnaud MONIN, Damien OUDET, Leslie SCHOUMANN, Denis VIARD, Elodie VOLPATO

Affaires scolaires

Vice-président : Léonie PÉTRY
Membres titulaires : Alix BOUCHARD-MARIN, Arnaud MONIN

Communication - numérique

Vice-président : Jérémy BALLEDANT
Membres titulaires : Dominique BOUTEILLEY, Aurore MARTHOUD, Arnaud MONIN, Damien OUDET, Léonie PÉTRY

Garants bois communaux

Vice-président : Jean-Pierre GILLE
Membres titulaires : Damien OUDET, Denis VIARD

Commission consultative MAPA (marchés publics)

Titulaires : Patrick BRESSON, Isabelle LENEUF, Denis VIARD
Suppléants : Jérémy BALLEDANT, Aurore MARTHOUD, Arnaud MONIN

Représentant du maire pour le contrôle des listes électorales (élu pour 6 ans)

Patrick BRESSON (suppléante : Isabelle LENEUF)

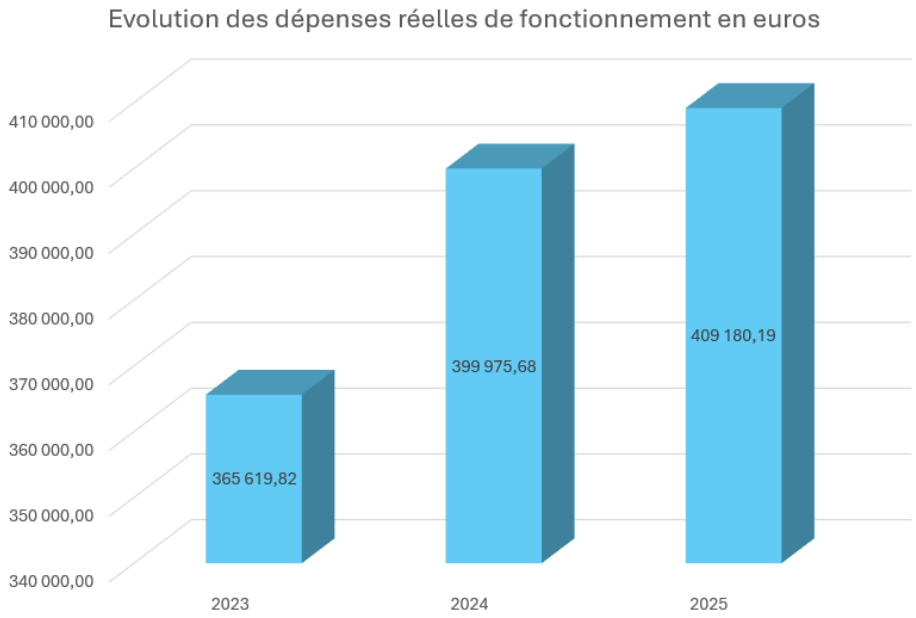
Commission Communale des impôts directs

24 noms ont été proposés aux services fiscaux qui désigneront 6 titulaires et 6 suppléants.

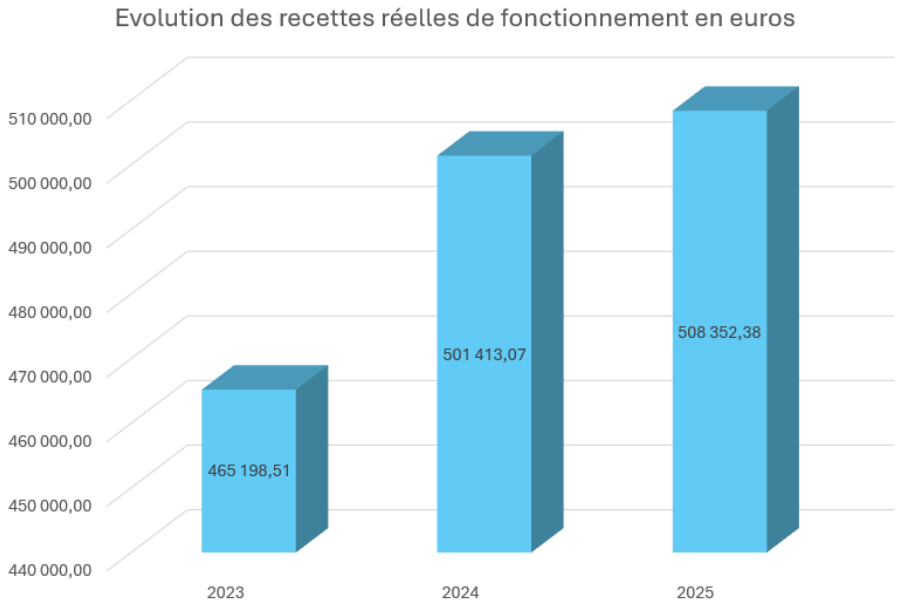
Mise en ligne le : 02/11/2026 19:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85674

Budget communal

Le 05 mars dernier, le conseil municipal s'est réuni pour dialoguer sur le budget de la commune.
Les résultats de 2025 font apparaître une très bonne maîtrise des dépenses dans un contexte inflationniste sur le début d'année.
Le résultat de clôture de l'année 2025 est en excédent de 664 606,75 € (avec le report de l'exercice 2024).

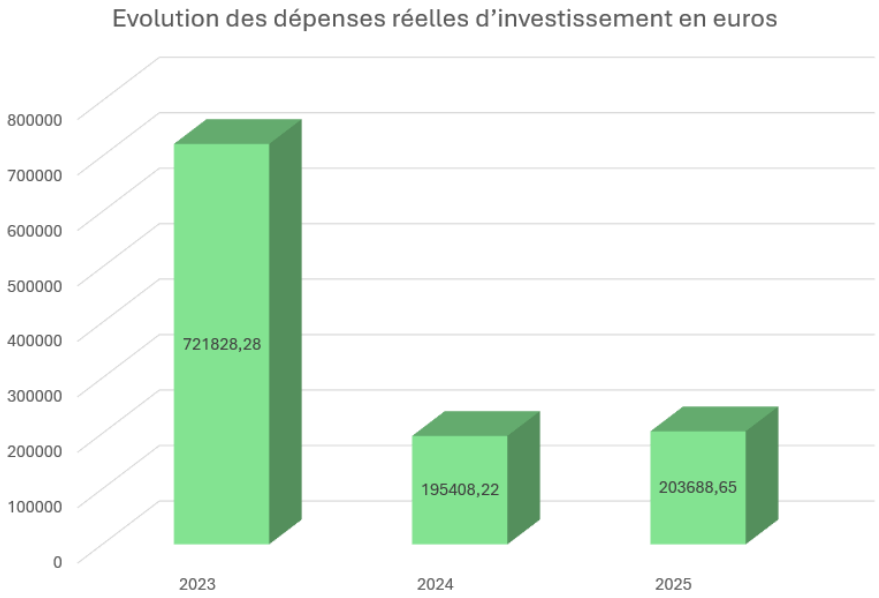


L'augmentation de 2,3 % des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025 reste stable.



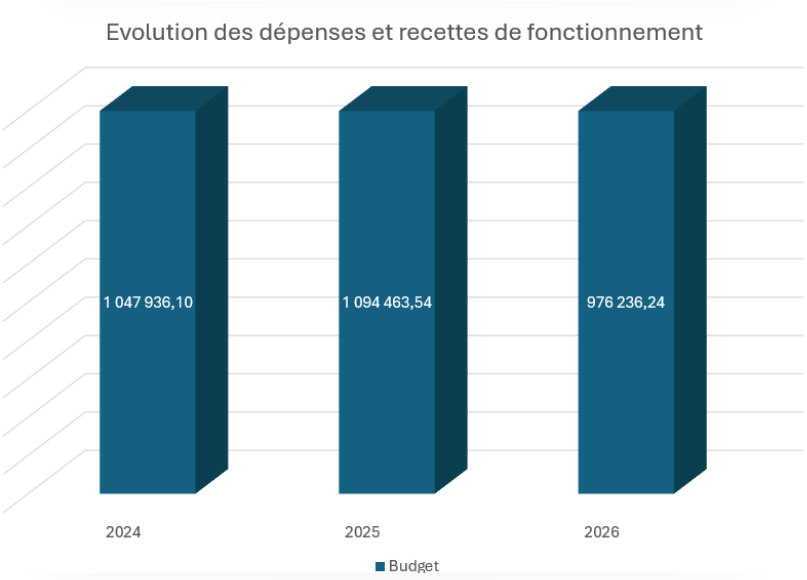
Les recettes de fonctionnement restent relativement stables. Les produits issus de l'imposition directe (taxe foncière) est en légère augmentation du fait de l'augmentation des bases fiscales qui sont, rappelons-le, décidées par l'Etat chaque année.

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85674



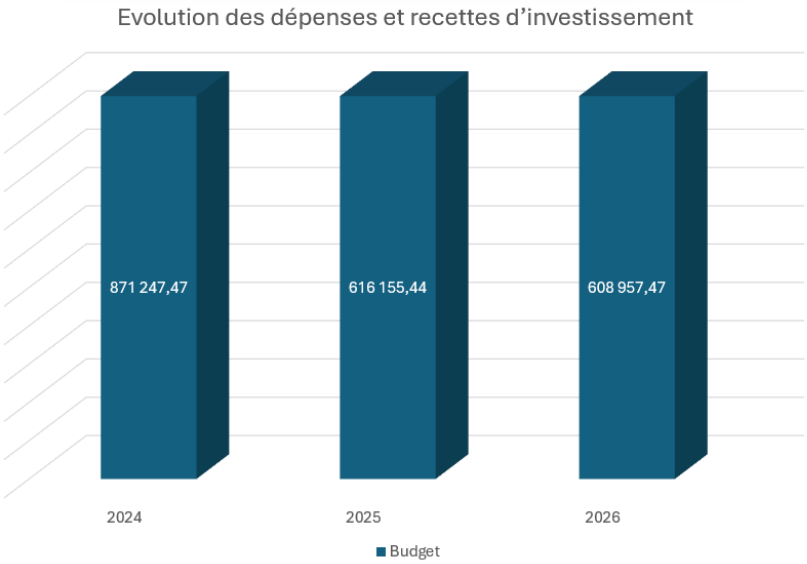
Les dépenses d'investissement sont logiquement en baisse depuis la rénovation de l'école (2023).
2025 étant une année incertaine et face à l'augmentation du coût des matériaux, la prudence s'invite sur la gestion de nos investissements. Ainsi, la poursuite des créations de trottoirs dans les traversées du village a été ajourné pour ces raisons.
2025 n'a pas été une année de pause pour autant, la commune a procédé à la création du city-stade mais aussi le remplacement de notre vieux tracteur.

Et pour 2026 ?



Maitrise des dépenses

Pour 2026, le budget primitif de la commune table sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement même s'il faudra composer avec une hausse des charges compte-tenu du contexte international (énergie, coût des matières…).



Même logique pour la section d'investissement. 2026.

Maintien des taux d'imposition locale 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,01 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,80 %
Taxe habitation : 11,36 %

Subventions 2026
CFA la Noue (210 €) ; CELAVI (200 €) ; Centre Leclerc (100 €) ; Restaurant du Cœur (150 €) ; Prévention routière (150 €) ; Souvenir français (50 €) ; Don du sang (100 €) ; Emmaüs (100 €)

La liste des délibérations et procès-verbaux du Conseil Municipal sont disponibles sur le panneau d'affichage de la Commune ou sur simple demande.

Mise en forme : 10/10/2025 13:28 - Impression des
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85674

Informations diverses

Don du sang

Plusieurs collectes sont organisées dans l'été : le 15 juillet à Auxonne (salle du Vanois) et le 12 août à Tillenay (salle ERL). Elles se déroulent de 15H à 19H. Inscriptions : dondesang.efs.sante.fr

Compteurs d'eau

Véolia débutera la relève des compteurs d'eau dans le courant du mois de juin. Elle se fera en partenariat avec les services de la Poste.
En cas d'absence, un avis de passage vous sera remis pour communiquer les données ultérieurement auprès de Véolia.

Sécheresse

La Préfecture a placé la Côte d'Or dans sa globalité au premier seuil de vigilance. Pas de restriction de l'usage de l'eau mais un appel à la consommation raisonnée. Sur Intramuros, nous vous alerterons des éventuelles évolutions à venir en fonction des conditions météorologiques.

Travaux

Les travaux concernant le fossé de la Venotte d'en Bas sont désormais terminés et réceptionnés.

Transports scolaires

Les inscriptions ou réinscriptions doivent être faites sur le site de la région Bourgogne Franche Comté (www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport) à partir du 08 juin 2026 et jusqu'au 10 juillet 2026.

Pharmacies de garde

Les informations concernant les pharmacies de garde sont désormais accessibles sur le site internet : servigardes.fr

AGENDA COMMUNAL

Festivités du 14 juillet : le bulletin d'inscription est joint à la présente feuille de Tilleul et sera également disponible sur Intramuros !
Comme les précédentes éditions, une journée placée sous le signe de la convivialité vous attend avec ambiance musicale, food-trucks…
Pour rappel, le repas (sur inscription) est offert aux habitants de la commune.

Fête de Tillenay : 10-11 octobre 2026

Repas des ainés : il aura lieu le 14 novembre 2026

Soirée de Noël : en collaboration avec l'école, la soirée de Noël aura lieu le vendredi 11 décembre à partir de 18H00.


LABEL NATIONAL
« VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS » 2024-2025
L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES
DÉCERNE
« LE LABEL 3 ETOILES »
À LA COMMUNE DE TILLENAY 21130
REPRÉSENTÉE PAR M CHRISTOPHE FEBVRET - MAIRE
LE 30 SEPTEMBRE 2025 LE PRÉSIDENT DE L'ANPCEN
LE LABEL NATIONAL VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS EST ORGANISÉ PAR L'ANPCEN, AVEC LE CONCOURS DE

Une distinction pour la commune

Notre commune a été lauréate du dernier concours Villes et Villages Etoilés, destiné aux collectivités territoriales dont la gestion de l'éclairage public favorise la préservation de l'environnement nocturne.

Avec 3 étoiles, les efforts engagés depuis plusieurs années sont récompensés. Cela concerne l'utilisation d'éclairage plus sobre du point de vue de la consommation (LED, puissance installée plus faible) mais aussi la coupure de l'éclairage publique aux heures creuses de la nuit.

Outre la qualité du ciel, préserver un environnement sombre permet de préserver la biodiversité.
La coupure de l'éclairage n'a en outre pas donné lieu à une augmentation des incivilités sur notre commune.

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85674

Vie associative

Cours de zoumbettes avec l'Amicale de Tillenay

L'Amicale de Tillenay propose à nouveau des cours qui auront lieu à la salle ERL. Différents créneaux sont disponibles :

- Adultes : tous les lundis de 19h30 à 20h30 (80 € l'année, reprise le 21 septembre 2026).
- Cours de danse pour les 4 ans : tous les jeudis de 17h30 à 18h30 (80 € l'année)
- Cours de danse pour les CE1 au CM2 : tous les jeudis de 18h30 à 19h30 (80 € l'année)
- Collège : tous les lundis de 18h30 à 19h30 (80 € l'année)

Les inscriptions se feront uniquement via HelloAsso

Fêtons les vacances avec Bouge ton Ecole !

Le vendredi 03 juillet en soirée, l'association Bouge ton Ecole organise un vendredi animé pour fêter la fin de l'année scolaire et le départ en grandes vacances.

Informations à venir sur la page Facebook de l'association mais également via notre application Intramuros. Inscriptions possibles via HelloAsso.

Découvrez le ciel étoilé

L'antenne du Val de Saône de la Société Astronomique de Bourgogne lance sa nouvelle saison.

Que vous débutiez ou non, que vous ayez un télescope ou non, vous serez les bienvenus !

Un groupe enfant se réunira un samedi par mois de 10h à 11h.
Un agroupe adulte se réunira également un samedi par mois de 11h à 12h.

Renseignements : auxonne@sab-astro.fr

Séance découverte le samedi 04 juillet (10h pour les enfants, 11h pour les adultes).

Adhésion annuelle : 34 € pour les adultes, 17€ pour les enfants.

Nuit des étoiles

L'antenne du Val de Saône de la Société Astronomique de Bourgogne organise une soirée d'observation le samedi 05 septembre 2026, à partir de 19h30 au stade de foot.

Au programme : observation au télescope, planétarium à ciel ouvert et présentation du système solaire par le groupe enfant de l'association.

Entrée gratuite et ouverte à tous.



Calendrier des associations

03 juillet 2026 : Fêtons les vacances avec Bouge ton Ecole

05 septembre 2026 : Nuit des étoiles au stade de foot

03 octobre 2026 : soirée moules-frites organisée par Bouge ton Ecole

21 novembre 2026 : repas de l'association de chasse

Mise en ligne le : 02/11/2026 19:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Tillenay
https://www.intramuros.org/tillenay/documents_administratifs/85674